

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SFS SYCOMORE PARTNERS (Parts RC EUR)

N° ISIN LU1725502741

Ce fonds est géré par **Sycomore Asset Management**.
Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (le « Compartiment ») est, en tant que nourricier, d'investir au moins 95 % de ses actifs nets en parts IBD de Sycomore Partners (le « Fonds maître »), un FCP constitué en droit français et qualifié d'OPCVM maître en vertu de la Directive 2009/65/CE. Le reste des actifs sera investi en instruments monétaires et/ou en liquidités à titre accessoire conformément à la loi luxembourgeoise. Par conséquent, la politique d'investissement du Compartiment devra être considérée conjointement avec le prospectus du Fonds maître, dont les objectifs et la politique d'investissement sont les suivants :

Politique et stratégie d'investissement du Fonds maître

Le Fonds maître vise à obtenir un rendement significatif sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, grâce à une sélection rigoureuse d'actions européennes et mondiales et à une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions européens. Le FCP n'a pas d'indice de référence, aucun n'étant représentatif de sa stratégie d'investissement mise en œuvre.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de taille de capitalisation des sociétés cibles. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'à 100 % à des sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). Les actions européennes, Suisse et Grande-Bretagne comprises, peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif

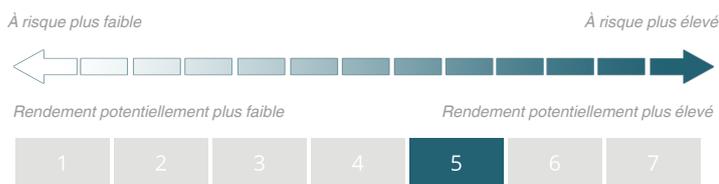
net. Les autres marchés internationaux peuvent représenter jusqu'à 20 % de l'actif net du fonds, les actions des pays émergents n'étant toutefois pas éligibles dans le portefeuille du fonds. L'exposition globale aux marchés actions peut varier de 0 % à 110 %, le portefeuille demeurant néanmoins investi en permanence pour au moins 75 % en instruments éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA). Outre les investissements directs en actions, et notamment pour gérer l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, le FCP pourra investir dans les instruments financiers suivants : instruments du marché monétaire émis par des gouvernements ou des sociétés, notés au minimum AA par les agences de notation (jusqu'à 25 % de l'actif net) ; instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions et optimiser la gestion de sa trésorerie. OPCVM ayant pour objectif la réalisation d'une performance de type monétaire (jusqu'à 10 % de l'actif net). Le Compartiment est éligible à l'enveloppe fiscale du PEA français.

Indice de référence I Sans objet

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/ rachat I Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 5 reflète principalement l'exposition de

l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds.
- La catégorie inférieure n'est pas synonyme d'« absence de risque ».
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les principaux risques non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation boursière de certaines sociétés dans lesquelles le Fonds maître est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, l'achat ou la vente d'actions peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant plus la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le Fonds maître d'être exposé jusqu'à 25 % à des instruments monétaires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (État, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Garantie I le fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le compartiment sur une année

Frais de gestion et de fonctionnement	2,50 % *
---------------------------------------	----------

Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant**
---------------------------	---------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

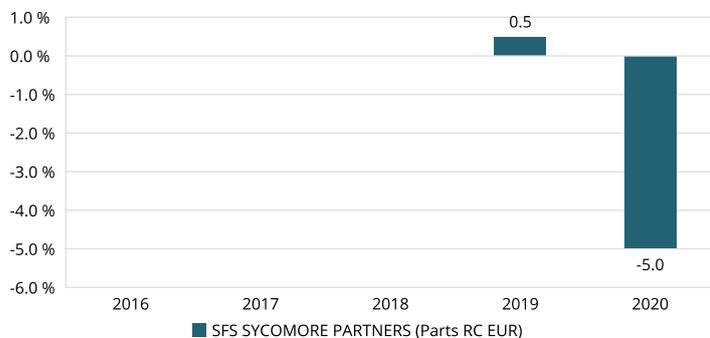
***Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

** clos le 31/12/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais » du prospectus du Compartiment, qui est disponible sur www.sycomore-am.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

Date de lancement du Compartiment nourricier I 14/12/2017

Date de lancement du Fonds maître I 24/01/2011

Devise d'évaluation des performances passées I Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : www.sycomore-am.com.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Responsabilité : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur www.sycomore-am.com. En outre, vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire sur support papier si vous en faites la demande

Ce compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2021.